



Chères familles,

Les vacances de printemps se préparent, il est donc temps de penser à vos inscriptions.
Notre accueil de loisirs sera ouvert du mardi 19 avril au vendredi 29 avril 2022 dans les locaux de Péri'Jeunesse.

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription. Le protocole sanitaire périscolaire est allégé depuis le 14/03 et nous espérons qu'il en sera de même pour celui des prochaines vacances.

- **À partir du 29/03/2022 à 9h et jusqu'au 3/04/2022 jusqu'à 19h,**

Les inscriptions se feront uniquement sur le portail famille.

Pour les familles ayant besoin **d'un forfait**, il sera possible de s'inscrire :

- * pour la 1^{ère} semaine des vacances (du 19 au 22/04), sur un forfait 4 ou 3 jours (sans le mercredi).
- * pour la 2^{ème} semaine des vacances (du 25 au 29/04), sur un forfait 5 jours ou 4 jours :
 - cliquer seulement sur le 1^{er} jour de la semaine, l'inscription sera faite sur la durée de la semaine.
- * N'oubliez pas pour le forfait 4 jours ou 3 jours d'envoyer un mail au plus tard le 03/04/2022 pour annuler soit le lundi **ou** soit le mercredi.

Et

- **À partir du 4/04/2022 à 9h et jusqu'au 10/04/2022 à 19h,** toutes les inscriptions se feront par mail ou par la fiche d'inscription, avec la possibilité d'inscrire sur 1 à 5 jours en fonction des besoins de chacun et sous réserve de places disponibles.

Le document sera disponible à partir du vendredi 1/04/2022 à 19h :

- * soit sur votre portail famille dans l'onglet « accueil », puis « document à consulter »,
- * soit sur notre site internet dans « documents d'inscription »,
- * soit disponible sous format papier dans le hall de Péri'Jeunesse.

Informations importantes :

- **L'accueil de Loisirs sera ouvert de 7h30 à 18h30** (un péri-accueil vous sera facturé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, en plus du prix de la journée). **Vous n'avez pas d'inscription à faire pour le péri-accueil.**
- **Vous devez être à jour de vos factures, pour nous permettre de valider vos inscriptions.**
- **Rappel du règlement intérieur :** pour les vacances scolaires, une seule modification (annulation totale ou partielle) sera possible UNIQUEMENT pendant la période d'inscription. **Au-delà de ce délai, les inscriptions ne pourront plus être modifiées ou annulées.**
- Priorité d'accueil aux enfants de Périgny et St Rogatien scolarisés ou habitants sur l'une des deux communes.
- Les enfants des communes extérieures pourront s'inscrire seulement à partir du 11/04/2022, sous réserve de places disponibles.
- Nous vous demandons d'être vigilant sur l'état de santé de votre enfant, en cas de fièvre ou de symptômes de la Covid 19, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

- **L'accès à Péri'Jeunesse est sécurisé dans le cadre du Plan Vigipirate**, pour accéder aux locaux vous devez composer un code sur le digicode installé à la porte d'entrée. Ce code vous sera envoyé par mail avant le début des vacances. En cas de non réception ou d'oubli de ce code, merci de sonner au visiophone dans l'espace où vous souhaitez vous rendre (3-6 ans / 6-12 ans ou le secrétariat). Ce code vous permettra de rentrer dans les locaux pendant les horaires d'accueil du matin 7h30 à 9h30 et le soir de 16h à 18h30. Ce code est à l'usage des adultes accompagnants, merci de ne pas le divulguer à votre enfant ou des adultes extérieurs, le but étant de garantir la sécurité de vos enfants.

Toute l'équipe de direction et la secrétaire restent disponibles. N'hésitez pas à revenir vers la secrétaire ou moi-même, si vous rencontrez des difficultés dans vos inscriptions sur le portail famille, nous sommes là pour vous accompagner.

Cordialement,

Coralie SERER JOUBERT

Directrice de PÉRI'JEUNESSE

5 Bis Rue Châteaurenard

17180 PÉRIGNY

Tél: 05 46 45 16 49 / 06 75 67 18 27

Courriel: peri.jeunesse@hotmail.fr / Blog: www.perijeunesse.com /

Facebook : <https://www.facebook.com/PeriJeunesse/>